



26 SEPTEMBRE 2006

A TOUT PNC TOUTES COMPAGNIES

CRPN

Nomination d'un expert

C'est parce que les droits à la retraite sont le seul patrimoine des gens sans patrimoine qu'il convient de ne les tromper ni sur la valeur de ce qu'ils accumulent, ni sur les efforts auxquels ils doivent consentir pour les accumuler.

Jean-Paul FITOUSSI

Trois sujets constituent, depuis toujours, la colonne vertébrale du métier de PNC : **le CSS, les conventions collectives et la retraite**. Sans eux, notre métier n'aurait aucune substance aujourd'hui et n'offrirait aucune perspective demain, bref ce serait tout au plus... un **job ! La retraite est aujourd'hui à l'ordre du jour**. C'est un sujet auquel, à tort, nombre de PNC ne s'intéressent qu'au moment de leur départ. Pourtant, aussi bien parce que nos revenus sont amputés tous les mois des cotisations prélevées sur nos salaires (ces cotisations formant des droits futurs), que parce que la CRPN offre des prestations de prévoyance (inaptitude définitive, décès) à tout moment de la carrière, la retraite concerne tout le monde, **que l'on soit jeune ou ancien**.

Jeunes ou anciens, nous sommes tous concernés

Une erreur stratégique majeure. Alors que des discussions se déroulaient dans le cadre du conseil d'administration de la CRPN, **les représentants des pilotes ont fait le choix d'externaliser le débat en saisissant le Ministère des Transports. C'est une grossière erreur !** En effet, en appelant les ministères à l'aide, ils apportent la démonstration publique de notre incapacité collective à trouver par nous-mêmes les compromis nécessaires à l'évolution raisonnable de notre régime de retraite commun. Pourtant, notre caisse est autonome, ainsi l'avons-nous tous revendiqué, allant même jusqu'à remplacer au conseil d'administration, en 1984, les représentants des ministères de tutelle par un unique « commissaire du gouvernement ». Cette remise en cause de l'autonomie de la CRPN par le SNPL/USPNT pourrait à terme mettre en péril l'existence même de notre régime de retraite spécifique. Tous les gouvernements, de quelque obédience qu'ils soient, cherchent à faire disparaître les caisses de retraite particulières. Un éminent représentant des Pouvoirs Publics – rapporteur de la loi de privatisation d'Air France – ne nous disait-il pas récemment que l'avenir des retraites résidait dans la création d'un vaste régime de retraite unifié ? Bref, **devant leur incapacité à convaincre l'ensemble des parties prenantes** (représentants des affiliés, représentants des retraités, représentants des employeurs) **du bien fondé de**

Cette remise en cause de l'autonomie de la CRPN par le SNPL/USPNT pourrait à terme mettre en péril l'existence même de notre régime spécifique.

leurs thèses outrancières, les représentants du SNPL et de l'USPNT ont fait preuve de faiblesse en s'adressant au Ministre des Transports. Souhaitons que les mois à venir infirment nos craintes et que le bon sens retrouve ses droits.

Le Ministre ayant été saisi, le Conseiller social du ministère a reçu d'un côté les représentants SNPL/USPNT et de l'autre les représentants SNPNC. Nous avons pu exposer notre vision de la santé de la CRPN et la façon dont nous envisagions sa réforme. Nous avons demandé que, contrairement à la demande de nos collègues pilotes, il ne soit fait appel ni à un conciliateur ni à un médiateur (l'un ou l'autre aurait pu être conduits à trancher dans le débat), mais qu'éventuellement un expert soit nommé pour tenter de trouver la voie du consensus entre les représentants des pilotes d'Air France et ceux des autres affiliés (PNC, pilotes non AF, pilotes travail aérien, pilote essais et réception, retraités).

Pour nous, la réforme de la CRPN ne peut avoir pour objet que l'amélioration de ses perspectives futures pour les jeunes générations de navigants.

Puisque des grèves avaient été annoncées, aussi bien par les pilotes d'AF que par les représentants du SNPNC, le président SPINETTA a convoqué les présidents de chaque syndicat SNPL/USPNT/SNPNC pour tenter de faire baisser la température. L'occasion nous fût donnée de confirmer que, si en réponse à un conflit PNT la réforme de la CRPN se traduisait par un durcissement pour les PNC, pendant que les pensions des pilotes d'Air France étaient augmentées, **les 20 000 PNC du transport aérien cesseraient le travail**. Pour nous, la réforme de la CRPN ne peut avoir pour objet que **l'amélioration de ses perspectives futures pour les jeunes générations de navigants**. Mais nous avons également confirmé que nous étions prêts à continuer les discussions sans menace d'aucune sorte à partir du moment où tout le monde en faisait autant. **C'est ainsi que nous avons officiellement retiré notre menace de conflit social par communiqué de presse le jour même ; le SNPL/USPNT faisant la même chose quelques jours plus tard.**

Un expert a été mandaté par le Ministre des Transports le 13 septembre. Il s'agit de Monsieur Dominique-Jean CHERTIER qui est actuellement Directeur Général adjoint chargé des affaires sociales et institutionnelles dans le groupe SAFRAN. Il est également membre du conseil d'administration d'Air France. Son mandat consiste à « *formaliser d'ici le 31 décembre 2006, un ensemble de propositions d'évolution de la CRPN, régime autonome par répartition. Ces propositions devront être établies sur la base du plus large consensus possible, eu égard aux attentes des partenaires sociaux, notamment en termes de prise en compte de leur spécificité, tout en préservant l'équité du régime* ». Il est également précisé qu'« *il reviendra au conseil d'administration de la Caisse de décider des modifications à introduire au règlement de l'institution* ».

Ces propositions devront être établies sur la base du plus large consensus possible, eu égard aux attentes des partenaires sociaux, notamment en termes de prise en compte de leur spécificité, tout en préservant l'équité du régime.

Nous devons maintenant convaincre l'expert désigné que : a) l'unité de la CRPN doit être préservée, le seul régime viable est un régime rassemblant l'ensemble des navigants, quelles que soient leurs spécialités, ou leurs compagnies, l'isolationnisme des uns ou des autres n'a aucun avenir, b) on ne peut envisager une autre réforme que celle qui consiste à préserver les droits des jeunes générations, il serait incohérent d'améliorer le sort des pilotes d'Air France proche de la retraite au détriment de celui des jeunes PN (pilotes comme PNC), c) le taux d'appel des cotisations doit être augmenté de façon importante, notre Caisse souffre certes d'un déséquilibre démographique, mais aussi et surtout d'un manque de financement depuis de nombreuses années, d) il nous est tout à fait impossible d'envisager un recul de l'âge de la retraite de 10 années (de 50 à 60 ans) comme demandé par les représentants SNPL/USPNT, aucune réforme d'aucun régime de retraite n'a jamais envisagé un tel sacrifice, nous n'accepterons que ce que nous jugerons aujourd'hui absolument indispensable et juste pour la survie du régime.

La future réforme devra être juste.

LA CRPN DOIT VIVRE POUR TOUS LES NAVIGANTS